

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 11 janvier 2019

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, **toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT** ».

- **En complicité de la préfecture de la Haute Garonne.**
- **En complicité de la gendarmerie de St Orens.**

Monsieur le Président  
Conseil d'Etat  
Service responsabilité de l'Etat  
1 Place du PALAIS ROYAL  
75100 PARIS

**Lettre recommandée N° : 1A 152 272 4018 4**

**Objet : Recours devant le Conseil d'Etat « Responsabilité de l'Etat français » :**

- ***Pour entrave par le Conseil d'Etat à sa saisine dans de nombreux dossiers repris dans l'acte préalable saisissant Madame la Ministre de la justice en procédure préalable en date du 7 novembre 2018 enregistré en ses services le 12 janvier 2018.***

Monsieur le Président

Le Conseil d'État est compétent pour connaître en premier et dernier ressort : (...) 7° Des actions en responsabilité dirigées contre l'État pour durée excessive de la procédure devant la juridiction administrative »

- Que votre juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision,

Soit contre la décision administrative implicite de rejet du ministère de la justice née en date du 12 janvier 2019 du silence en sa saisine du 7 novembre 2018 enregistré en ses services le 12 novembre 2018.

**SOIT UN REEL DYSFONCTIONNEMENT DE NOS SERVICES PUBLICS.**

**CAUTIONNE PAR LE MINISTERE DE LA JUSTICE.**

**POUR FAIRE ENRAVE A LA RESPONSABILITE DE L'ETAT.**

**Faits et procédures:**

Comme repris en ses demandes motivées dans l'acte saisissant le ministre de la justice en date du 7 novembre 2018 enregistré par ses services le 12 novembre 2018. « **Ci-joint Acte** »

**Qu'en conséquence :**

M. LABORIE André sollicite auprès du Bureau d'Aide Juridictionnelle près le Conseil d'Etat, son admission au bénéfice de l'aide juridictionnelle ainsi que la désignation d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation pour régulariser la procédure et assurer ma défense.

- ***Demande d'aide juridictionnelle justifié par l'absence de revenu dont les causes sont les conséquences des préjudices subis, non encore indemnisés et relatés dans l'acte saisissant Madame la Ministre de la justice.***

**Demande :**

Soit faire droit à l'octroi de l'aide juridictionnelle totale dans cette nouvelle procédure avec la nomination d'un avocat et d'un huissier pour régulariser la procédure et afin de respecter l'article 6 et 6-1 de la C.E.D.H.

\*\*

**Acte servant à la procédure devant le Conseil d'Etat :**

La saisine en date du 12 novembre 2018 de Madame la ministre de la justice.

- **En ses termes pour n'en ignorer : « Ci-joint en pièce jointe »**

Comptant sur toute votre compréhension Monsieur le Président à engager la responsabilité de l'Etat pour les voies de faits décrites dans l'acte saisissant au préalable Madame la Ministre de la justice.

Et de me permettre l'accès à votre plus haute juridiction au titre de l'aide juridictionnelle pour que soit régularisé la procédure par avocat et comme celle-ci est « **obligatoire** ».

## POUR OBTENIR LES DEMANDES EN INDEMNISATION

Pour chacun des dossiers repris dans l'acte saisissant au préalable Madame la Ministre de la justice en date du 12 novembre 2018. « **Ci-joint** »

Dans cette attente de vous lire, je vous prie de croire Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



### **BORDEREAU DE PIECES :**

- NEW** → I / Demande d'aide juridictionnelle totale avec pièces jointes.
- NEW** → II / Saisine du ministre de la justice en date du 7 novembre 2018.
- NEW** → III / Accusé de réception du ministre de la justice en date du 12 novembre 2018

**PS :** Vous retrouverez toute la procédure sur mon site destiné à toutes les autorités judiciaires et administrative, qui existe depuis 10 années ou vous pourrez suivre la chronologie et preuves de mes écrits et imprimer à votre convenance sur mon site repris en tête de page et au lien suivant :

**<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Responsabilite%20%20ETAT/2018%20RESP%20ETAT%2007%2011%202018/Resp%20ETAT%20Entrave%20CE%2007%2011%202018.htm>**